

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 24 juin 2021

| Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal | Nombre de Membres présents | Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération |
|--|-------------------------------|--|
| 19 | 16 | 19 |

Date de la convocation : 18 juin 2021

Date d'affichage de l'ordre du jour : 18 juin 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un, le vingt-quatre juin à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Salle polyvalente, en session ordinaire sur convocation en date du 18 juin 2021, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents : Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame GUERZA Sylvie, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Eric.

Absents excusés :

Madame BUQUET Jessica avait donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine
Monsieur CALTOT Daniel avait donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul
Monsieur ZEDDE Alain avait donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Monsieur ORIENT Olivier a été nommé secrétaire de séance.

2021/58 – CONTRAT DE COLLECTE DU COURRIER PAR LA POSTE

Il est interdit au préposé de la Poste de récupérer le courrier de la mairie, qui doit impérativement être déposé dans une boîte à lettres. Dans le cas contraire, il convient de procéder à la mise en place d'un contrat de prestation de service entre la commune et le Poste.

Deux devis ont été fournis par la Poste :

- Avec le premier, la Poste vient chaque jour ouvrable du lundi au vendredi récupérer notre courrier et peut passer à n'importe quelle heure de la journée pour un coût de 718 euros hors taxes à l'année.
- Le second permet une collecte à heure fixe choisie par la commune pour 1 275 euros hors taxes à l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature du premier devis pour un montant de 718 euros hors taxes.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE



Date d'affichage de la présente délibération
Le 02 juillet 2021